

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00460 Numéro SIREN : 531 882 686 Nom ou dénomination : LORANDI

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 4258

Désignation de l'entreprise Société LORANDINéant ☐ *Adresse de l'entreprise 38 RUE DE LA FLANERIE34300 LE CAP D'AGDENuméro SIRET * 5 3 1 8 8 2 6 8 6 0 0 0 1 1Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	75 000	012	75 000	75 000	
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	74 690	030	30 392	44 299	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 774	042		3 774	
Total I (5)		044	153 464	048	30 392	123 073	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	131 985	062		131 985	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	15 000	066		15 000	
	Créances (2)	068		070			
	Clients et comptes rattachés *						
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	10 446	074		10 446	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	244 533	086		244 533	
	Charges constatées d'avance *	092	3 557	094		3 557	
	Total II	096	405 521	098		405 521	
Total général (I+II)		110	558 985	112	30 392	528 594	
PASSIF				Exercice N NET	1	Exercice N-1 NET	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000		1 000
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			100		100
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	177 576		177 576
	Report à nouveau	134			77 728		40 199
	Résultat de l'exercice	136			97 198		37 529
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			353 603		256 405
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			67 031		114 588
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			15 486		43 472
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	389	172	92 473		58 739
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176			174 991		216 799
Total général (I + II + III)		180			528 594		473 203
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		47 117
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		5 348
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 528 593.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 036 864.51 Euros et dégageant un bénéfice de 97 198.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Covid 19

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100. 0000	10			10

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12
Dettes fiscales et sociales	10 120
Autres dettes	7 805
Total	17 936

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 557
Total	3 557

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	21 888
Total	21 888

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes		10	10	10	10
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	634 789	710 459	788 873	613 380	1 036 865
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 990	17 336	49 686	53 887	132 790
Impôts sur les bénéfices	3 194	3 322	11 165	10 326	28 775
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 910	6 650	33 549	37 529	97 198
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		1 401.35	3 852.07	4 356.14	10 401.48
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		665.01	3 354.94	3 752.86	9 719.84
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	4	4	4	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	177 218	170 942	183 895	128 186	213 486
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	25 901	28 725	26 840	17 628	39 387

LORANDI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 38 Allée de la Flanerie, Le Cap D'Agde,
34300 AGDE
531 882 686 RCS BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 AVRIL 2022

L'an 2022,

Le 6 avril,

A 18 heures,

Les associés de la société LORANDI, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 10 parts de 100,000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Marcelin LORANDI, titulaire de 6 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Xavier ROUANET, titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marcelin LORANDI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 97 198,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 97 198,00 euros
Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 174 926,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 353 603,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve la convention mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Marcelin LORANDI

Monsieur Xavier ROUANET

